

# COMMENT CHOISIR SES DOCUMENTS EN FONCTION DE SES TRAVAUX ?

Ce qu'il faut savoir pour bien commencer sa démarche :  
Une DP est une Déclaration Préalable.  
Un PC est un Permis de Construire

## Dans le cadre d'un PC :

Pour une construction neuve, vous avez l'obligation de **recourir à un architecte** si la surface de plancher dépasse 150m<sup>2</sup>.

Il en est de même pour des travaux sur une construction existante si la surface de plancher projetée porte la surface totale de la construction à plus de 150m<sup>2</sup>.

Il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

